



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Grenoble, le 17 décembre 2018



RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

La Rectrice de l'académie de Grenoble  
Chancelière des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
des collèges et lycées publics et d'EREA

Mesdames et messieurs les Directeurs d'écoles  
publiques

S/c de mesdames et messieurs les Inspecteurs  
d'Académie – Directeurs Académiques des Services  
de l'Education Nationale

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
des collèges et lycées privés sous contrat

Mesdames et messieurs les Directeurs d'écoles  
privées

**Rectorat**

Division  
des établissements

(DIVET)

Réf N° 2018-269

Affaire suivie par :  
Vincent Dupayage  
Conseiller technique-  
Etablissements et vie scolaire  
Réfèrent « harcèlement »

Téléphone  
04 76 74 76 95

Mél :  
ce.ctevs  
@ac-grenoble.fr

Suivi administratif :  
Samantha BARDI

Téléphone :  
04 76 74 70 43

Mél :  
Samantha.bardi  
@ac-grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim  
CS 81065  
38021 Grenoble cedex1

**Objet : Lutter contre toutes les formes de harcèlement entre élèves**

Le 8 novembre, à l'occasion de la Journée nationale de lutte contre toutes les formes de harcèlement entre élèves, le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse a lancé la 4<sup>ème</sup> campagne de sensibilisation contre le harcèlement entre élèves.

Cette campagne est consacrée au cyber-harcèlement à caractère sexiste et sexuel, avec une attention particulière portée aux violences en ligne liées à la diffusion d'images intimes à l'insu des victimes : « le sexting non-consenti » ou « revenge porn ». Un clip de prévention pour sensibiliser les élèves est mis à disposition des équipes éducatives sur le site Non au harcèlement :

<https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/ressources/une-photo-cest-perso-la-partager-cest-harceler/>

Un dossier pédagogique a été conçu par un groupe d'experts, pour accompagner les professionnels souhaitant sensibiliser les élèves aux dangers de ces phénomènes. Chaque élève doit pouvoir apprendre à adopter les bonnes postures, afin de briser définitivement la chaîne du harcèlement.



2/2

Ce support pédagogique offre l'opportunité aux équipes :

- de débattre avec les élèves des problématiques de harcèlement et de cyber-harcèlement ;
- de sensibiliser les élèves à l'égalité filles-garçons ;
- de réfléchir au respect de la vie privée dans le cadre de l'éducation à la sexualité ;
- de travailler au développement des compétences psycho-sociales.

Toute la campagne 2018 ainsi que les différents outils (protocoles d'action en cas de harcèlement ou de cyber-harcèlement dans un établissement scolaire, plans de prévention, supports de communication et interviews d'experts) sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/ressources/>

Pour rappel, vous pouvez lutter contre le harcèlement avec les élèves de votre établissement en participant au **Prix Non au harcèlement 2018-2019** : <http://eduscol.education.fr/cid72752/prix-non-au-harcèlement-2018-2019.html>

La date limite d'envoi des créations au rectorat est fixée au 25 janvier 2019 (cf. circulaire rectorale n°2018-204 et son annexe).

Quelques chiffres de la lutte contre le harcèlement en 2018 :

- 310 référents « harcèlements » mobilisés dans les académies
- 38 557 participants au prix Non au harcèlement
- 5 000 ambassadeurs lycéens de lutte contre le harcèlement
- 1 500 formateurs académiques

Les plateformes de signalement (appels gratuits) :

- Les numéros vert nationaux : le **30 20** et le **0800 200 000**
- Le numéro vert académique : **0800 622 026**

Je vous remercie pour votre mobilisation sur la lutte contre le harcèlement.

Fabienne Blaise